

# Le langagier

BULLETIN LINGUISTIQUE DU DÉPARTEMENT D'ÉTUDES FRANÇAISES

Tél. : (705) 675-1151, poste 4305  
Télé. : (705) 675-4885  
Courriel : langagier@laurentienne.ca

Université Laurentienne  
Sudbury (Ontario) Canada P3E 2C6  
<http://www.etudesfrancaises.laurentienne.ca>

ISSN 1201-7493

Équipe : - rédaction : Pascal Sabourin  
- lecture d'épreuves : Amélie Hien, Ali Reguigui, Éric Trudel  
- mise en page : Béatrice Dubé-Prévost

19<sup>e</sup> année, N° 78, ©octobre 2012

## Dans ce numéro :

Arguer / Ciment ou béton? / Compliance /  
Lauréat, récipiendaire, titulaire /  
Levée, prélèvement de fonds /  
Malurette, naluron, maluré



**Réflexion langagière :** « *Un dictionnaire, c'est un gros livre où l'on enregistre les naissances et les enterrements. Entre ces antipodes, il y a le grand livre de la langue vivante qu'aucun dictionnaire ne réussit à appréhender.* »  
(Anonyme)



## ARGUER

Voici un autre de ces mots qui piquent la curiosité du langagier vigilant. On pense instinctivement à l'anglais *to argue* et, comme pour bon nombre de termes anglais à connotation juridique, on soupçonnera un emprunt à l'ancien français. Les dictionnaires le confirment : le verbe *to argue* vient de l'ancien français **arguer** qui le tient lui-même du latin *arguere*, « indiquer, démontrer, convaincre ».

Comme le terme anglais, **arguer** a développé plusieurs sens reliés au discours : débattre d'une question, chercher à prouver par des arguments, avancer des raisons en faveur ou contre un point de vue, etc. Toutefois, le verbe français a longtemps eu un concurrent, **argumenter**, qui a, en quelque sorte, subtilisé deux grappes sémantiques de **arguer** : d'abord l'idée de « démontrer » et l'autre à valeur péjorative, « ergoter ». Cette concurrence a fait en sorte que **arguer** n'apparaît plus que dans la langue soutenue, avec une certaine intention de rehausser le niveau du discours. Ex. : « Elle argua qu'elle possédait toutes les qualifications exigées par le poste. »

## CIMENT ou BÉTON?

Un lecteur s'interroge sur l'origine de l'usage suivant : « Il a refait son entrée en **ciment**. » En effet, la langue populaire d'ici utilise presque sans distinction de sens les mots **ciment** et **béton**, et on rencontre souvent l'impropriété signalée par notre correspondant.

Notons d'abord que l'anglais a le terme *cement*, qu'il tient de l'ancien français. Comme la française, la langue populaire anglaise tend aussi à utiliser *cement* (plutôt que *concrete*) pour désigner le matériau de construction durci. Dans un milieu où les deux langues se côtoient au quotidien, on pourrait « arguer » que l'anglais joue un rôle dans la confusion entre **ciment** et **béton** en français.

**Ciment** est le matériau pulvérisé à base de silicate et d'aluminate qui sert à lier et à solidifier un mélange d'eau et d'agrégats (gravier, sable, pierre concassée, etc.). Le terme vient du latin *caementum*, « pierre de taille, marbre taillé ». C'est par métonymie que le sens premier de *caementum* s'est appliqué au mortier dans lequel on incorporait des éclats de pierre ou de marbre. De nos jours, le mot se dit de tout produit qui sert à lier et à durcir un matériau, par exemple le ciment Portland, les ciments utilisés en dentisterie, etc.

**Béton?** Emprunté au latin *bitumen*, « substance, combustible, liquide », (pensez aux sables *bitumineux*), le mot a d'abord acquis le sens de « ciment, mortier », mais la langue populaire a retenu le sens de « boue » composée de terres, de pierres et de cailloux qui entrait dans la construction d'ouvrages divers comme les bâtiments et les murs. De nos jours, le **béton** est le produit extrêmement dur et résistant (armé, coulé, précontraint, réfractaire, isolant), obtenu par malaxage de graviers, de sable, de ciment et d'eau.

## COMPLIANCE

Il y a des mots qui vous font sursauter et courir à vos dictionnaires. Que diriez-vous de **compliance**? Comme nous, vous criez à l'anglicisme. Peut-être. Mais à y regarder de plus près...

En anglais, *compliance* est le fait d'obéir à une disposition, une règle, une ordonnance. Ce terme est dérivé du verbe *to comply*, « *to act in accordance with another's command, request, rule or wish* ». Or, ce verbe vient de l'ancien français *complir* (voyez *accomplir* dans votre dictionnaire) et du latin *complere*, « remplir complètement, compléter ». *Complir*, c'était donc compléter, achever quelque chose. Dans le vocabulaire religieux, le substantif pluriel *complies* porte toujours ce sens puisque *complies* désigne les dernières prières de l'Office divin.

Il faut reconnaître que **compliance** est utilisé en français moderne sous l'effet du terme anglais, notamment dans le domaine médical où il signifie « la mesure dans laquelle le comportement d'un individu coïncide avec les recommandations thérapeutiques » (*Revue médicale suisse*). Le terme se rencontre aussi dans les milieux financiers et juridiques. Le mot se trouve fort à son aise en français à cause du verbe *complir* dont il dérive par l'anglais, et parce qu'il reprend des formes parfaitement françaises sur le modèle défier/déviance, signifier/signifiante, varier/variance. Alors, ne vous étonnez plus si vous entendez ou lisez quelque part : « La **compliance** suppose un rôle actif du patient sur son traitement. »

## LAURÉAT, RÉCIPIENDAIRE, TITULAIRE

Au cours d'une cérémonie de remise de diplômes, *Le Langagier* a noté trois termes utilisés comme quasi-synonymes : **lauréat**, **récipiendaire** et **titulaire**. Pourtant, il existe une différence appréciable entre ces mots,

et les explications suivantes aideront les locuteurs officiels à les utiliser dans un contexte approprié.

**Lauréat** est à rapprocher de laurier (du latin *laurea*) et de l'adjectif latin *laureatus*, « couronné de laurier ». Chez les Romains et les Grecs, la feuille de laurier était considérée comme emblème de la gloire et de la victoire; elle servait notamment à couronner les généraux qui revenaient victorieux d'une campagne militaire. Apparu assez tardivement en français (1530), ce nom est entré dans l'expression **poète lauréat** pour désigner le poète couronné de laurier dont la principale fonction était de célébrer les grands événements d'un règne. (Aux dernières nouvelles, Sudbury avait aussi son **poète lauréat!**) Aujourd'hui, le mot désigne la personne qui remporte un prix dans un concours : le **lauréat** du prix Nobel de la paix, le **lauréat** du prix Goncourt.

Avec **récipiendaire**, nous descendons des hautes sphères des demi-dieux grecs et romains pour passer à l'insipide des administrations. Formé sur le latin *recipiendus*, **récipiendaire** signifie simplement que la personne « doit être reçue » (accueillie) dans une société, un cercle, avec un certain cérémonial. Par extension, le mot se dit aujourd'hui du bénéficiaire d'une nomination, d'un titre universitaire ou d'une médaille. Exemple : « Je vous présente la **récipiendaire** de la médaille du bon citoyen. »

Pour sa part, **titulaire** est dérivé (1516) du latin *titulus*, « titre », et désigne une personne qui détient un poste (titulaire d'une chaire de recherche); un diplôme universitaire (titulaire d'une licence en philosophie); un droit (titulaire du droit d'auteur d'un roman); un document officiel (titulaire d'un permis, d'une carte de crédit, d'un compte, d'un brevet). Au Canada, le terme se dit également d'un enseignant qui a la charge d'une classe.

Résumons : les trois termes examinés peuvent paraître interchangeable, mais chacun exprime un point de vue particulier. Le premier en liste, **lauréat**, convient à des contextes qui revêtent une certaine importance comme un prix prestigieux, une médaille distinctive, un trophée chaudement convoité ou disputé. Le terme **récipiendaire** n'évoque pas de laurier ou de victoire éclatante; il adopte un point de vue plus terre à terre, celui de la personne qui reçoit quelque chose. Enfin, **titulaire** met l'accent sur l'idée de possession juridique de quelque chose : un titre, un poste, un document officiel.

### LEVÉE, PRÉLÈVEMENT DE FONDS

Un lecteur de la Saskatchewan qui œuvre au sein d'un organisme sans but lucratif nous demande si le comité dont il fait partie devrait s'appeler comité de **prélèvement** de fonds ou comité de **levée** de fonds. Dans notre numéro 25, sept.-oct. 1997, nous avons expliqué la différence entre **prélèvement** de fonds, collecte de fonds et campagne de financement.

Rappelons d'abord que **prélèvement** de fonds ne convient pas à l'activité du comité de notre correspondant, car le rôle de ce comité n'est pas d'aller prendre une partie d'un ensemble (comme on l'entendrait dans **prélever** un échantillon, **prélever** un organe). Il n'a pas non plus celui de prendre une somme d'un total (comme le ferait la compagnie de téléphone que vous avez autorisée à faire un **prélèvement** automatique de votre compte bancaire).

Calque de l'anglais *fundraising*, l'expression « **levée** de fonds » est également une impropriété dans le contexte d'une activité de collecte de fonds au profit d'une œuvre charitable. Parmi les nombreux sens du verbe **lever**, notons celui de « sortir de sa place en enlevant », c'est-à-dire prendre une partie d'un tout. C'est ce sens actif et contraignant que traduit l'expression « **lever** un impôt » (prélever, percevoir). L'anglais *levy*, emprunté à l'ancien français **levée**, réalise aussi ce même sens, notamment lorsqu'on parle d'impôts municipaux.

Le nom à utiliser dans la situation décrite par notre correspondant serait plutôt « comité de collecte de fonds ». Si la collecte correspond à une activité structurée ayant un objectif précis comme la construction d'un centre communautaire, on pourra dire « comité de(du) financement », « comité de la campagne de financement », ou encore « comité de souscription ».

### MALURETTE, MALURON, MALURÉ

Un gai luron de nos amis nous demande de parler de l'origine de **malurette**, **maluron** et **maluré**, mots qui terminent souvent les refrains de nos chansons folkloriques.

Employés comme ritournelle dans les chansons populaires, ces mots n'ont pas de signification particulière bien qu'on puisse les rapprocher de termes connus qui ont pu être à leur origine. **Malurette**, **maluron** et **maluré** ne servent qu'à rythmer le déroulement ou la fin d'un refrain. Par exemple, la chanson : « *Je voudrais bien me marier, Je voudrais bien me marier, Mais j'ai grand peur de me tromper,*

*Ils sont si malhonnêtes maluron malurette, Ils sont si malhonnêtes maluron maluré* ». Ou encore, le très populaire « *Il a gagné ses épauettes, maluron malurette, Il a gagné ses épauettes, maluron maluré.* »

**Malurette** est à rapprocher de **lurette**. Dans le nord et l'est de la France, on rencontre encore l'expression *il y a belle heurette*, devenue *belle lurette* en français d'aujourd'hui. *Heurette* signifiait « la petite heure », soit la demi-heure qui précède l'heure. L'expression *il y a belle lurette* vient de la déformation de *belle heurette*, « il y a longtemps ».

Pour sa part, **maluron** évoque aussi un nom connu, **luron**, mot que l'on rencontre dans les refrains populaires et qui a pris le sens de « joyeux compagnon, bon vivant ». **Luron** est généralement accompagné du qualificatif *gai* ou *joyeux*.

**Maluré** termine habituellement la suite-refrain **maluron malurette, maluron maluré**. Le mot pourrait avoir été formé sur le latin *malahora*, « mauvaise heure », ou sur l'ancien français *malheuré*, pour « malheureux », né à une « mauvaise heure ». On peut aussi rapprocher **maluré** de termes sortis d'usage comme le verbe *lurer*, « dire des sottises » et l'expression à *lurelure*, « au hasard, sans intention précise ». Si l'origine de **maluré** et des deux autres mots de cette série demeure incertaine, leur fonction n'en est pas pour autant amoindrie dans le répertoire folklorique de chez nous.



### Nouveau lecteur ?

Vous ne figurez pas sur notre liste d'envoi? Signalez-le-nous et vous recevrez **Le langagier**, gracieusement du Département d'études françaises!



Avez-vous des suggestions pour **Le langagier**?

Composez

le (705) 675-1151, poste 4305,

le 1-800-461-4030 (sans frais),

ou le (705) 675-3546

ou envoyez un courriel :

[langagier@laurentienne.ca](mailto:langagier@laurentienne.ca)